



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°302

OCTOBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 OCTOBRE - 20H00

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal Madame Catherine ERIAU, directrice du pôle environnement de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, accompagnée du Président d'Arc Sud Bretagne Monsieur Bruno LE BORGNE sont venus présenter aux élus l'extension des consignes de tri.

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 16, pouvoirs : 2 = 18 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON,

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER.

Absents excusés : Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON, Karine BERTHO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h05.

Nicolas Guriec est secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- **A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2022**

- **B. DÉLIBÉRATIONS :**

- ❖ **VOIRIE - BÂTIMENT- AMÉNAGEMENT :**

- ❖ Création d'un réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « La Fouée »
- ❖ Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune
- ❖ Pont bascule : convention de gestion

- ❖ **ENFANCE JENEUSSE :**

- ❖ Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-Ciel,
- ❖ Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

- ❖ **ORGANISMES EXTERIEURS :**

- ❖ Modifications des statuts Eau du Morbihan,
- ❖ Modifications des statuts Morbihan Energies
- ❖ Soutien au projet de reconstruction du CHI Redon-Carentoir

- **C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ❖ Rapport d'activité Morbihan Energies 2021

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre est approuvé à l'unanimité. Il est disponible sur le site de la mairie dans la rubrique : <https://www.saintdolay.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/>

B. Les délibérations :

Note : l'intégralité des textes des délibérations seront disponibles sur le site internet un mois et une semaine après chaque Conseil dans le PV du Conseil dans la rubrique mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

- **VOIRIE - BÂTIMENT- AMÉNAGEMENT :**

- ✓ **Création d'un réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « La Fouée »**

Monsieur le Maire explique que le réseau d'évacuation en place à ce jour rue de la Fouée est sous-dimensionné (diamètre de 200 cm). En cas de débordement, les eaux rejoignent actuellement la prairie existante puis le plan d'eau.

Cette prairie est classée dans la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) comme urbanisable. Afin de limiter l'impact hydraulique de cette urbanisation future, le réseau d'eaux pluviales existant devra être déplacé et remplacé par une canalisation de diamètre 300 cm.

Le devis de l'entreprise LEMEE LTP correspondant aux travaux s'élève à 6 536.36 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal valide le remplacement de la canalisation actuelle et le devis correspondant de l'entreprise LEMEE LTP et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et la convention de servitude de passage.

- ✓ **Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité la société INEO pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Dans cette même optique de réduction de consommation d'électricité, les décorations de Noël ne seront mises en place cette année qu'à partir du 12 décembre et seront enlevées la deuxième semaine de janvier.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal valide le fait que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h00 à 6h30 au lieu de 23h00 à 6h00, autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure et d'en informer la population.

- ✓ **Pont bascule : convention de gestion**

Monsieur le Maire rappelle qu'un pont bascule fut construit sur le terrain à proximité des installations de la coopérative, via une convention en date du 21 novembre 1981 complétée par le 3 mars 1983, par les communes de Saint-Dolay pour 35.50% du montant, Nivillac (5%), Théhillac (5%), et la CANA pour 49.50%. Au fil des années, TERRENA est devenu l'utilisateur principal quasi exclusif.

En 2008, les Conseillers Municipaux de l'époque, considérant que l'utilité publique n'est plus avérée et vu l'ampleur des frais de fonctionnement à engager pour un usage essentiellement privé, ont décidé de supprimer le service public de pesage et de mettre ces installations à la disposition de TERRENA pour ses adhérents.

La convention initiale signée entre les parties le 27 septembre 2008 fait l'objet d'un renouvellement par la Commune de Saint-Dolay qui met à la disposition exclusive de TERRENA le pont à bascule au lieu-dit « le Coët-du-Cas ». La convention serait par la suite renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente (10 ans).

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention pour une durée de 10 ans à compter de sa signature et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• **ENFANCE JEUNESSE :**

✓ **Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc-en-Ciel**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique Arc-en-Ciel participent aux dépenses de fonctionnement. Ces dépenses s'établissent ainsi pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 411.76 € (339.67 € en 2020/2021) pour un élève primaire.
- 1 298.78 € (1 105.08 € en 2020/2021) pour un élève maternel.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal valide les coûts de l'élève et approuve le coût de l'élève non résidant à Saint-Dolay et autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes aux communes extérieures pour ces élèves.

✓ **Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les Caisses d'Allocations Familiales organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la **Convention Territoriale Globale**.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Son objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire selon un diagnostic préétabli et les priorités d'actions définies sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

L'ancien contrat, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), passé entre la CAF du Morbihan, la Communauté de Communes (du 01/01/2019 au 31/12/2022) va être remplacé progressivement par un nouveau dispositif dénommé « bonus territoire CTG » qui garantit un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ et en simplifie les modalités de calcul.

Parallèlement, par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2020, Arc Sud Bretagne a contractualisé un projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF du Morbihan, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. La mise en œuvre de ce projet social de territoire, s'est concrétisée par la réalisation d'un diagnostic et la formalisation d'un plan d'actions définissant des enjeux prioritaires.

Au total 13 fiches actions sont déclinées comme suit :

- Accessibilité de l'Espace France Services,
- Animation numérique du territoire,
- Mise en réseau des CCAS,
- Santé et Bien-être,
- Coordination petite enfance,
- Soutien et appui aux assistantes maternelles,
- Mise en réseau des ALSH,
- Harmonisation des coûts et des restes à charges des ALSH,
- Coordination jeunesse,
- Prévention santé des jeunes,
- Logement et mobilité des jeunes,
- Parentalité.
- Gouvernance CTG,

Il est nécessaire de signer la Convention Territoriale Globale en 2022 pour donner suite au CEJ qui expire au 31 décembre 2022, afin de maintenir les financements en « bonus territoire » et de permettre le financement d'éventuels nouveaux services. L'intérêt pour la commune de participer à cette démarche partenariale va vers une amélioration des services rendus aux familles sur le territoire.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, approuve l'avenant de prorogation de cette convention jusqu'au 31/12/2024, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures utiles à sa mise en œuvre.

- **ORGANISMES EXTERIEURS :**

- ✓ **Modification des statuts de Eau du Morbihan - Mise à jour des membres Eau du Morbihan**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'adhésion de plusieurs communautés de communes à « Eau du Morbihan » depuis 2020 et aux évolutions intervenues parmi ces dernières, il est nécessaire de mettre à jour les statuts de cet organisme et notamment la liste de ses membres.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, il est nécessaire d'avoir l'accord de ses membres. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Eau du Morbihan.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal approuve et valide le projet de modification des statuts de Eau du Morbihan.

- ✓ **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM)- Mise à jour des membres de Morbihan Énergies**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'adhésion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est nécessaire de modifier l'annexe n°1 des statuts du syndicat départemental d'Énergies du Morbihan notamment par l'actualisation de la liste des membres.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Énergies.

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal approuve et valide le projet de modification des statuts de Morbihan Énergies.

- ✓ **Vœux de soutien au projet de reconstruction du CHI (Centre Hospitalier Intercommunal) Redon-Carentoir**

Les médias se sont largement fait l'écho des difficultés conjoncturelles et structurelles des établissements de santé en France. L'hôpital de Redon-Carentoir n'y échappe pas et cette année encore, les maux sont nombreux : fermetures de lits, quasi-disparition des médecins spécialistes en dehors de l'hôpital, manque de médecins, nécessité d'un accès régulé aux urgences dû à un service dégradé.

Lors de la dernière réunion du Conseil de surveillance du CHI Redon-Carentoir, le rapport financier 2022 a été révélé. Des inquiétudes se dessinent concernant l'avenir immédiat et à moyen terme de notre hôpital territorial. Les prévisions de recettes et de dépenses sont en effet on ne peut plus alarmantes. Ainsi le budget principal fait-il apparaître une prévision de déficit de 4.7 M€.

Un recours à un emprunt à hauteur de 2 M€ pour le seul investissement courant est nécessaire par suite d'une insuffisance d'autofinancement.

Ces chiffres doivent collectivement nous alarmer tant ils mettent en danger l'accès à des soins de base de qualité sur notre territoire mais aussi aux soins d'urgence qui fonctionnent régulièrement en mode dégradé. La situation est donc extrêmement tendue et nécessite un appui et la mobilisation de tous.

D'abord en réinterrogeant le projet de reconstruction bâtementaire pour lequel l'État doit porter un financement conséquent pour le garantir conformément aux engagements pris devant les élus et la population. Il l'a déjà fait à hauteur de 70 à 80% pour d'autres établissements.

Faute de sursaut de l'État et d'une intervention massive sur l'investissement, mais aussi sur le fonctionnement, nous voyons poindre le risque d'un hôpital au rabais ou tout simplement d'un hôpital gériatrique abandonnant la MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), la maternité, la pédiatrie... Les collectivités desservies par le Centre Hospitalier Redon-Carentoir se battent contre cette perspective, loin d'être théorique à la lecture du Plan Global de Financement Pluriannuel 2022/2026 présenté au Conseil de surveillance.

Redon Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec les communes et les autres EPCI, travaillent étroitement avec la direction du CH et avec l'ARS Bretagne. Les élus saluent, en ce sens, l'appui et le soutien régulier de l'ARS Bretagne à notre établissement.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Nous souhaitons toutefois alerter sur les difficultés présentes et sur le besoin d'un soutien renforcé, plein et entier du ministre de la Santé pour mener à terme le projet de reconstruction sans nuire à la capacité d'investissement de l'hôpital. L'offre de santé de CH de Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes). Les ressources nécessaires doivent être dégagées par l'État offrir durablement un service de santé de qualité à nos habitants.

C'est pourquoi, les élus, le groupe de travail des soutiens de l'hôpital, les parlementaires réunis le 5 septembre dernier, demandent à Monsieur le Ministre de la santé :

- A. **Une participation renforcée de l'État via l'Agence Régionale de Santé portant son effort de 30 % à 60 % du coût de la reconstruction.** Il conviendra de souligner le caractère mesuré de l'effort en valeur nominale puisque celui-ci passerait de 14,5 millions d'euros à 30 millions d'euros. Il est utile de rappeler que le surcoût de gestion du bâtiment actuel peut être estimé à 1.5 M€, voire 2M€ par an (mesures compensatoires pour la défense incendie et surcoût en énergie du fait que le bâtiment actuel soit une passoire thermique). Ce niveau de subventionnement n'est pas inédit (la presse s'en faisant l'écho par exemple à Alençon). Il est à rappeler que le centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir n'a bénéficié d'aucun investissement d'envergure depuis 40 ans et doit bénéficier d'un effort supplémentaire pour rattraper, au moins en partie, cette carence historique de sa tutelle.
- B. **La garantie à 100 % par l'État des emprunts contractés par le Centre hospitalier pour la reconstruction du bâtiment principal.**
- C. **Le renforcement de l'offre de soins à l'hôpital de Redon, gage de recettes et de capacité d'investissement retrouvée, notamment par le financement de postes partagés avec le CHU de Rennes.**
- D. **Toute garantie sur la sanctuarisation du projet et du calendrier.**

Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal apporte son soutien plein et entier à ces revendications légitimes pour assurer d'une part la sécurité sanitaire de nos concitoyens, d'autre part l'obtention d'un concours à l'aménagement du territoire inter métropolitain et également l'engagement rapide de Monsieur le Ministre de la Santé pour sécuriser tant le projet que son calendrier de réalisation. Nous restons mobilisés dans cette attente.

C. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

Le rapport d'activité Morbihan Energies pour l'année 2021 est consultable en mairie.

Quelques données : En 2021, on dénombre 1489 clients, 38 sont mal alimentés soit 2.55%.

La commune a 59km de réseau en basse tension dont 43 km en aérien et 16 km en souterrain soit 27.4% (Morbihan à 44.9%). Le temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager par an (min) est de 86 mn

LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU LE 30 NOVEMBRE 2022 À 20H00

Extension des consignes de tri au 1er janvier 2023

EMBALLAGES ET PAPIERS



Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires et emballages en carton

+

NOUVEAU



Tous les papiers



Emballages métalliques

- Déposer en vrac
- Bien vider
- Ne pas imbriquer



Tous les emballages :
Barquettes, pots, boîtes et films en plastique, sacs et sachets,...

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT





? C'est quoi l'extension de consignes de tri ?

- Simplifier au maximum le tri de l'utilisateur, tous les emballages (pots de yaourt...) et les papiers se trient et vont dans le même bac, attention pas de plastique dur (tel que les jouets).
- Harmoniser le geste de tri avec les collectivités avoisinantes comme Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Cap Atlantique,
- Faciliter le geste de tri des usagers touristiques car plus des 2/3 des collectivités en France pratiquent la collecte en multi matériaux

? Quand ces nouvelles consignes de tri seront-elles applicables ? À partir du 1^{er} janvier 2023, le bac sera collecté tous les 15 jours

? Comment récupérer mon bac jaune ?

**Le vendredi 18 novembre de 9h à 12h et de 14h à 19h
et le samedi 19 novembre de 9h à 12h et de 14h à 18h
aux ateliers techniques municipaux 4 Parc d'activités de la Fouée**

? Comment récupérer mon bac si je ne peux pas me rendre aux permanences :
Des permanences sont également organisées au Pôle environnement 9 PA de la Grée à 56130 NIVILLAC du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17 h à partir du 10 octobre 2022.

? Dois-je prendre rendez-vous pour récupérer mon bac ? Non, la distribution se fait sans rendez-vous quel que soit le lieu de retrait.

? Je ne peux pas me déplacer, une autre personne, peut-elle récupérer mon bac jaune ? Oui mais vous devez remplir une procuration et la signer pour qu'une autre personne puisse récupérer votre bac. Vous pouvez trouver cette fiche sur le site internet d'Arc Sud Bretagne ou elle peut vous être adressée par courriel par le service déchets. Tél : 02/99/91/40/90 - environnement@arcsudbretagne.fr – Du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17 h ou en mairie de Saint-Dolay.

? Après le 1^{er} janvier 2023, que dois-je faire des sacs jaunes qui me restent ?
Les sacs jaunes peuvent être ramenés en Mairie ou à l'accueil du siège de la Communauté de communes et du Pôle environnement à Nivillac. Surtout pas de sac jaune dans les bacs.

Un doute sur le tri, consulter le site CITEO : <http://consignesdetri.fr>

TOUS LES VERRES MÉRITENT D'ÊTRE TRIÉS

BOUTEILLES, POTS, BOCAUX...

COLONNE À VERRE

VAISSELLE BRISÉE, AMPOULES, VITRAGE, MIROIRS...

DÉCHÈTERIE

TROUVER LA COLONNE À VERRE OU LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE WWW.CONSIGNESDETRI.FR

⚠️ TOUS les verres méritent d'être triés. Une bouteille, un bocal ou un flacon de parfum ?

➡ Déposez-les dans la colonne à verre, ils seront recyclés ♻️

Ils ne doivent pas être jetés dans votre bac/sac jaune 🚫🟡 ni dans votre poubelle d'ordures ménagères 🚫🟠

Ils peuvent blesser les valoristes du centre de tri VENESYS et nuire à la qualité du compost produit à l'UVÉOR l'Unité de Valorisation Énergétique et ORganique.

Pour plus d'informations : [SYSEM - Facebook](#)

SANTÉ :**L'hiver approche : Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?**

Quelques conseils simples existent pour éviter les intoxications par le monoxyde de carbone dans l'habitat :

- **Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel** (chaudières, chauffe-eau et chauffe bains, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- **Aérez votre logement même en hiver** et ne bouchez jamais les entrées d'air ;
- **Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées deux fois par an** (des oiseaux peuvent y installer leurs nids) ;
- **N'utilisez pas pour vous chauffer des chauffages d'appoint en continu** car ils ne sont pas raccordés à l'extérieur. Ils doivent être utilisés dans des pièces ventilées ; des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros...)
- **N'utilisez pas à l'intérieur des locaux un groupe électrogène** et veiller à ce que les gaz de combustion ne rentrent pas dans le logement.

Que faire en cas d'intoxication ?

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments ;
- Appelez les secours (n° d'urgence européen : 112 ; Pompiers : 18 ; SAMU : 15) ;
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

**Novembre, c'est le Mois Sans Tabac !**

Publié le 17 octobre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes fumeur ? En ce mois de novembre, profitez du « Mois Sans Tabac » pour essayer d'arrêter de fumer. En vous inscrivant sur le site Internet *Mois Sans Tabac* : <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>, vous bénéficiez d'outils et de conseils pour vous aider à écraser votre dernière cigarette.

LA GRIPPE

La vaccination de la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles. Notamment les personnes suivantes :

- Personnes âgées de 65 ans et plus,
- Personnes souffrant d'une affection cardiaque ou respiratoire,
- Personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose,
- Personnes souffrant d'obésité,
- Femmes enceintes,
- Personnel navigant des bateaux de croisière et des avions

➤ **VACCIN ANTI-GRIPPE 2022 A SAINT-DOLAY**

Les infirmières de Saint-Dolay vous informent qu'afin de faciliter le déroulement des permanences durant la période de vaccination grippe, cette année des **permanences exceptionnelles** auront lieu en plus des permanences habituelles de **9H à 12H** et **SANS RENDEZ-VOUS** au cabinet infirmier.

VENDREDI 4 NOVEMBRE

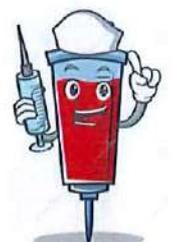
MARDI 8 NOVEMBRE – JEUDI 10 NOVEMBRE

MARDI 15 NOVEMBRE - VENDREDI 18 NOVEMBRE

MARDI 22 NOVEMBRE - MERCREDI 23 NOVEMBRE et SAMEDI 26 NOVEMBRE

Les prises de sang se feront aux horaires habituels de 8h à 9h00

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



➤ **Ils sont nouveaux à Saint-Dolay :**

DIDIER THEBAUT
Garage à domicile
Dépannage 24h/24 - 7j/7
06 18 27 61 31
bea.didier56@sfr.fr

AUTOMOBILE

- Révision / Entretien / Vidange
- Distribution
- Pièces d'occasions
- Freins
- Pré-contrôle
- Toutes réparations

Marcille Auto'Mobile

Réparation automobile toutes marques à domicile
marcilleautomobile@gmail.com
06.75.30.77.41
56130 Saint-Dolay

TOUS CORPS D'ÉTAI
Électricité, plomberie, menuiserie, peinture, salle de bain, cuisine, dressing.

ENTREPRISE MARTINEZ
Rénovation et aménagement

Contact et devis : 06 03 36 07 55
Mail : entreprise.martinez.btp@gmail.com

SOLUS' ENERGIE
Plomberie - Chauffage - Électricité
La Foué 56130 SAINT DOLAY
06 33 78 90 63
solusenergie56@gmail.com

Nouveau gîte de France 3 épis
« Un écrin d'âme nature »

Angèle et Vincent ROUAUD
41 le Grippé
56130 Saint-Dolay
Tél : 06.24.85.61.31



AGENDA DE NOVEMBRE 2022



**Exposition à la salle polyvalente
« Les Morbihannais dans la guerre de 14-18 »**

C'est ce quotidien des soldats partis au front et celui de leur famille restée en Morbihan que l'exposition « les Morbihannais dans la guerre 14-18 » vous invite à découvrir jusqu'au 19 novembre dans la salle polyvalente de Saint-Dolay.



En parallèle à cette exposition, d'autres panneaux permettront de découvrir les objets, des lettres, des images de la grande guerre. Des vidéos seront diffusées.

Les soldats de Saint-Dolay ayant participé aux guerres 1914-1918, 1939-1945 et autres conflits, les soldats morts pour la France seront mis à l'honneur

Du 7 au 18 novembre 2022, une exposition sera présente dans la salle polyvalente sur le thème « les morbihannais dans la guerre de 14-18 ».

Cette exposition gratuite est ouverte au public :

De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 : mercredi 9 et 16, le vendredi 18 et samedi 12 novembre

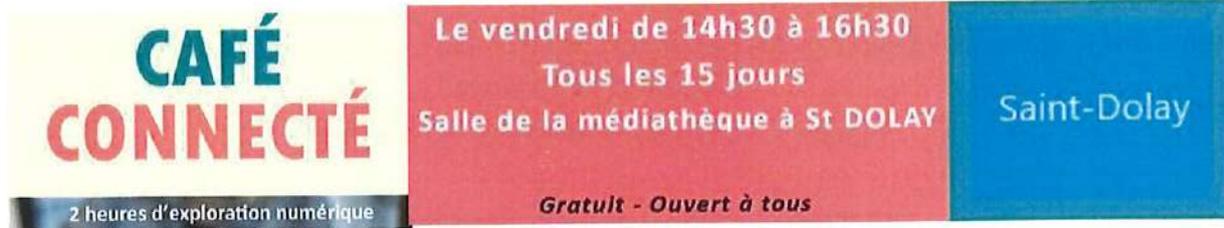
Vendredi 11 et dimanche 13 novembre de 10h00 à 13h00



**Actions autour du
25 novembre 2022**
Journée internationale de lutte
contre les violences faites aux femmes

Programme des manifestations
ORGANISÉES DANS LE MORBIHAN
(LISTE NON EXHAUSTIVE)

Programme complet sur le site
de la commune ou en mairie



Médiathèque de Saint-Dolay
Le 25 novembre de 14h30 à 16h30
Thème : Prendre Rendez-vous sur Doctolib



PLANNING du TELETHON 2022



Pour la 26ème année FABRICATION DE PAIN au four de SAINTE-ANNE :
 Fabrication de pain de ménage du vendredi soir 02/12 au samedi 03/12 soir
 Sur place, buvette, vin chaud, gâteaux, et +

PAINS SUCRES fabriqués par le COMITE DES FETES DE BURIN. Possibilité de réserver du 14/11 au 20/11.
 Personne à contacter : Monique DENEUX au 06.78.43.24.29 ou Brigitte PERAIS au 06.78.09.05.22
 Les pains sucrés seront à retirer du 21/11 au 27/11 ou du 28/11 au 04/12, Salle du comité des fêtes (étang de Kernevy burin)

CONCOURS DE BELOTE le samedi 03/12 à la salle polyvalente de SAINT DOLAY en faveur du TELETHON 2022.
 Inscription à partir de 19h30.

1er prix : 2 bons de 80 euros - 2eme prix : 2 bons de 50 euros - 3eme prix : 2 bons de 30 euros
 1 lot pour chaque joueur.

Participation : 5 euros par personne
 Buvette sur place

RANDONNEE PEDESTRE le dimanche 04/12 – Rendez-vous à la Salle de convivialité (près de la salle de sport)
 Inscription à partir de 9h. départ 9h30 - Participation : 5 euros par personne

Nombre de km à parcourir : 10 km, retour à la salle de convivialité avec 1 boisson offerte : café, thé, jus de fruits offert

VENEZ NOMBREUX, ON COMPTE SUR VOUS !

Mme Ghyslaine Tournemolle

Opération sapins de Noël 2022 Hospitalité de ST DOLAY et THEHILLAC

Comme chaque année, les Brancardiers et Hospitalières de SAINT-DOLAY et THÉHILLAC, vous proposent leurs SAPINS de NOEL, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives.

Nous serons présents :

À partir de 9h00 place de l'Église à Saint-Dolay
Les samedi 3, 10 et 17 décembre
Les dimanche 4, 11 et 18 décembre

De 9h à 12h place de la mairie à Théhillac
Les dimanche 4 et 14 décembre



Ainsi que chez Bernadette à Ste-Anne et chez Le Primeur de St-Jean – St Jean du Gériaies à Missillac

Merci de venir nombreux soutenir cette action solidaire. Nous comptons sur votre générosité.

Les Hospitalières et Brancardiers d'Arvor

➤ **LE ROND MITAO :** vous donne rendez-vous : pour un mini Fest Noz de 19h à 21h00

Le 16 novembre à la salle de convivialité et le 14 décembre à la salle polyvalente

Un renseignement, contactez Thierry au 07 81 61 24 04 ou par mail : lerondmitao@laposte.net

➤ **Concours de dessins : Rappel**

Les enfants ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour transmettre à la mairie et dans les écoles leur dessin :
"Je dessine mon village"

Agenda de la Médiathèque

Les animations de la médiathèque sont gratuites et ouvertes à tous
 Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour participer
 Les places sont limitées, n'hésitez pas à vous inscrire

Initiation aux échecs

16 novembre de 14h30 à 16h

Gilles Montoir, diplômé de la Fédération Française des Échecs,
 propose des cours d'initiation accessibles à tous dès 6 ans.



Mois du film documentaire

Mercredi 23 novembre à 20h

Projection du film *Éclaireuses* de Lydie Wisshaupt-Claudet
 (Belgique/2022/90 mn)

Suivie d'un échange avec la réalisatrice

SYNOPSIS : Marie et Juliette ont quitté l'enseignement classique pour ouvrir une « petite école » au cœur de Bruxelles où elles accueillent des enfants sans passé scolaire, souvent issus de l'exil. Elles leur offrent un lieu et un temps hors des apprentissages formels. Mais cela ne s'élabore qu'au prix d'une réflexion continue en marge de la pédagogie conventionnelle et d'un infini dévouement.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

SAINT-DOLAY INFO

Pour la diffusion de vos articles pensez à les transmettre avant le dernier mercredi de chaque mois
 pour une publication au 10 du mois suivant

BULLETIN ANNUEL

Les articles sous format **numérique texte** (sans photo sauf pour la mise en page) pour le bulletin annuel sont à transmettre par courriel pcanaux_st_dolay@yahoo.com ou à la mairie de Saint-Dolay : mairie@saintdolay.fr :
pour le jeudi 1^{er} décembre dernier délai.

Les photos doivent être envoyées en pièce jointe au mail afin de conserver la qualité.

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR :

LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>



FACEBOOK : commune de Saint-Dolay